

Le 27 février 2024

## Le point de vue du Comité de Vigilance de la Plaine de l'Ain sur le projet Rhôneergia



### Résumé :

Les membres du CVPA souhaitent exprimer leurs inquiétudes sur les nouvelles atteintes portées à l'environnement si le projet de barrage hydroélectrique voit le jour.

Nous souhaitons replacer ce nième projet d'aménagement dans un contexte territorial déjà très impacté par un important développement industriel, une volonté de décideurs qui n'est pas celle des habitants.

Nous voulons également rappeler que la science et la technologie nous ont permis dans un premier temps d'améliorer la condition humaine tout en conservant l'habitabilité de la planète, mais notre goût pour le toujours plus et le « technosolutionnisme » devient mortifère et continue à creuser notre dette envers la nature.

L'approche énergie versus biodiversité n'est pas viable.

Il nous faut avant de parler nouveau projet, discuter optimisation, sobriété, recyclage, coopération ... en résumé élaborer un nouveau projet de société.

[Entre le fleuve Rhône et la rivière d'Ain un environnement fortement dégradé par le développement économique ces dernières décennies.](#)

Ce territoire est occupé par l'homme depuis le néolithique mais c'est depuis une quarantaine d'année que les dégradations environnementales sont les plus importantes comme l'atteste les études récentes sur la biodiversité (effondrement démographique des oiseaux nicheurs, effondrement des populations d'insectes, disparition des biotopes ...)

Néanmoins les études de biodiversité spécifiques à notre secteur n'existent pas et ne nous permettent pas de quantifier et localiser précisément les atteintes environnementales induites par l'aménagement du territoire.

Notre propos s'appuiera donc sur des documents cartographiques issus de synthèses territoriales afin de resituer le projet dans un contexte plus large.

Pour illustrer l'impact de l'anthropisation sur le territoire du sud de la plaine de l'Ain, nous sommes partis des photos aériennes en accès libre de l'Institut Géographique National.

Les premières photos aériennes datent de la fin des années 1950.

Les photos de l'époque nous montrent déjà un paysage entièrement modelé par l'homme (cultures agricoles).

Le territoire est façonné par un patchwork de terrains agricoles dont certaines parcelles n'ont pour surface que quelques centaines de mètre carré.

On peut également dénombrer par exemple sur la commune de Sainte Julie un linéaire de 51 km de haie alors qu'en 2021 il ne reste plus que 25 km de haies dont certaines sont totalement ravagées par la chalarose du frêne (champignon pathogène invasif).

Dans les années 1950, le territoire était occupé par une agriculture extensive et encore peu mécanisée. L'environnement Bien que contraint par l'activité agricole permettait encore le maintien d'une faune et d'une flore riches et variées.

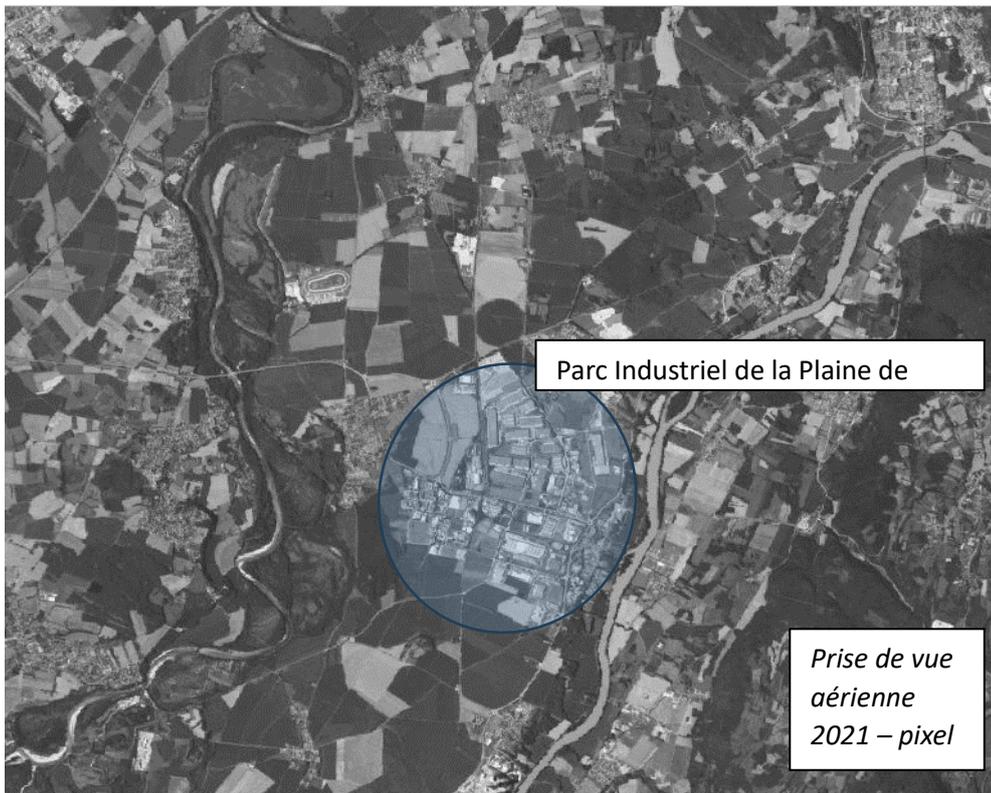
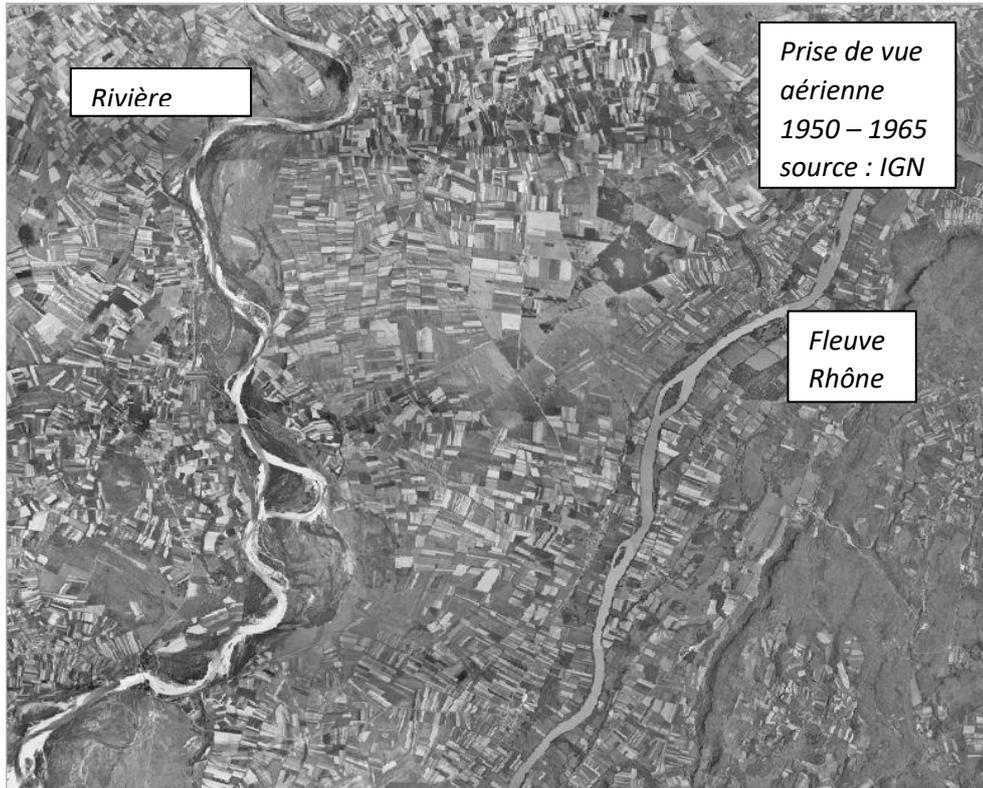
On avait par exemple la présence d'une espèce emblématique de la plaine de l'ain : l'Outarde Canepetière. L'abondance de cet oiseau migrateur favorisé par un habitat diversifié permettait son observation régulière sur ce territoire.

A la fin des années 60, le changement de pratique agricole (remembrement, mécanisation, utilisation de la chimie ...) a conduit à dégrader nettement notre environnement de manière irrémédiable.

Notamment le retournement de prairies permanentes qui hébergeaient une biodiversité d'invertébrés et d'insectes importante et la conversion en cultures céréalières engendra, également, une forte perte de biodiversité.

Cette tendance de dégradation environnementale s'est accrue avec l'implantation d'industrie sur le territoire et notamment les premières pollutions au PCB des sols et de la nappe phréatique sur le site de l'usine Plafora (commune de St Vulbas), fin des années 70.

*Source : Institut Géographique National (1950 à 2022) - mosaïque d'orthophotographie - noir & blanc - résolution 20 cm (2021) - capture d'écran site web Geoportail - France.*



Vue aérienne du territoire de la plaine de l'Ain – période 1950 et actuel (2021) – évolution paysagère du territoire – modification des pratiques culturelles

Le Sud de la nappe phréatique de la plaine de l'ain, est actuellement impropre à la consommation (présence de polluants chimiques et agricoles).

Nous nous privons donc, de fait, d'une ressource en eau potable.

Les rapports de différents organismes environnementaux (OFB notamment) constatent également à une échelle plus grande l'effondrement de l'avifaune, des batraciens, des insectes, ... et la prolifération de maladie cryptogamique, d'insectes ravageur, d'espèces invasives (flore et faune).

Les habitats naturels sont fragmentés ou supprimés par la présence d'aménagement de plus en plus nombreux (extension des zones d'activités, exploitation de granulats, extension des parcelles agricoles, suppression des haies, ...) ce qui conduit à l'effondrement de la biodiversité.

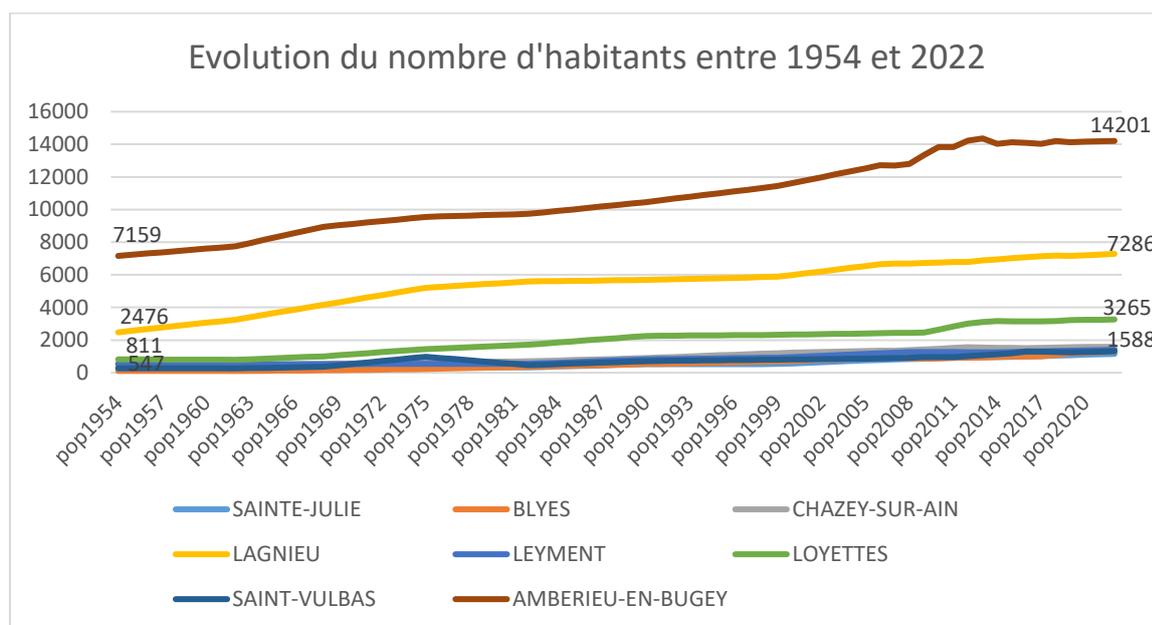
Au phénomène de modification des biotopes, on ajoute également sur le territoire une pression humaine de plus en plus importante.

Nous avons mis en graphique l'évolution du nombre d'habitants de 8 villages du territoire de la plaine de l'Ain (Sainte-Julie, Lagnieu, Saint-Vulbas, Blyes, Leyment, Amberieu-en-Bugey, Chazey-sur-Ain, Loyette) à partir des données du site internet <https://www.unehistoireduconflitpolitique.fr>

En 68 ans Amberieu-en-Bugey a doublé sa population, Lagnieu a triplé sa population, les autres villages ont multiplié par 3 ou 4 leurs populations.

Pour ces 8 villages la population est passée de 12 150 en 1954 à 31 517 en 2022 soit une multiplication par 2.6 des habitants.

La forte croissance démographique de la population soutenue par une activité économique importante contribue à amplifier les impacts négatifs sur les écosystèmes de notre territoire : extension des zones de lotissement, augmentation du dérangement de la faune, augmentation des activités de plein-nature de jour et de nuit, augmentation des impacts routiers....



Source : Julia Cagé et Thomas Piketty (2023) : Une histoire du conflit politique. Élections et inégalités sociales en France, 1789-2022, Paris, Le Seuil.

Cette politique de développement se réalise au détriment de l'environnement en augmentant la pression sur les espaces naturels et le vivant.

Il en résulte un effondrement des écosystèmes que les études scientifiques localisent et quantifient mais qui n'interpellent visiblement pas les décideurs puisque l'aménagement (l'artificialisation) du territoire continue : projet d'extension du parc industriel d'Auvergne Rhône-Alpes, le PIPA (+300 ha), projet routier (pont, sortie d'autoroute), aménagement et extension du parc des fromentaux (Leyment), aménagement de site de production électrique, projet d'ouverture de nouvelles carrières de granulats, projets de lotissements, ...

Notre territoire concentre les projets de développement économique. Les élus ont donc décidé, sans concerter les habitants du territoire, d'organiser la transformation de notre environnement rural en un territoire à vocation industrielle.

[Le projet Rhôneergia – un projet d'aménagement supplémentaire qui s'inscrit dans le même processus de dégradation de notre environnement.](#)

Le projet d'**aménagement hydroélectrique Rhôneergia** va engendrer des dégâts environnementaux irréversibles sur cette dernière partie « sauvage » du fleuve Rhône : destruction des biotopes, remobilisation des polluants par la construction du barrage ou le reprofilage des affluents (2.7 ng de PFASs/PFACs par g de poids sec de sédiment – confluence Rhône-Bourbre), coût financier important, conséquence sur la qualité physico-chimique de l'eau (SDAGE), impact sur la confluence Rhône/Ain, impact sur les terres agricoles, ...

L'ensemble de ces points ont été très bien développés pendant les tables rondes, lors des réunions thématiques et consignés dans l'ensemble des cahiers d'acteurs.

Experts, spécialistes, associations de l'environnement, établissements publics de l'état, gestionnaires de milieux sont tous unanimes pour acter d'une dégradation environnementale majeure.

Le projet Rhôneergia **ne peut donc être poursuivi** dans une logique de conservation des espaces naturels.

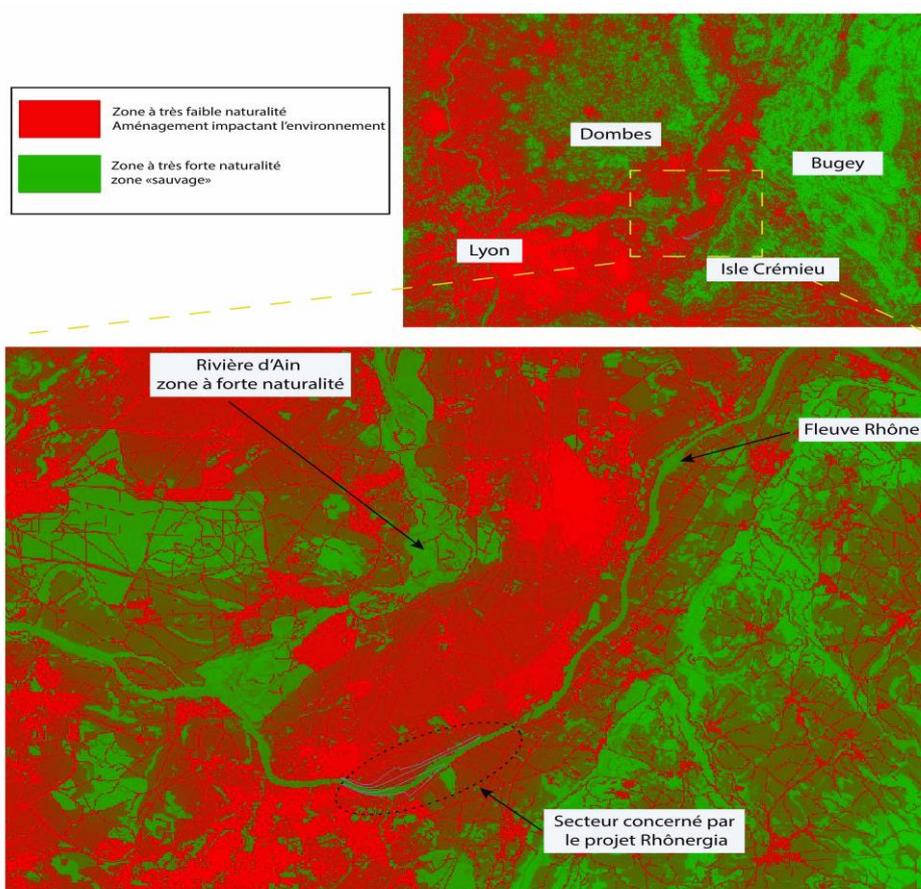
- Ce projet d'aménagement ne pourra **éviter** une destruction complète et totale de l'environnement existant puisque le lit du Rhône sera déplacé.
- Ce projet d'aménagement ne pourra **réduire** l'impact sur l'environnement puisqu'il modifie totalement la morphologie de ce tronçon du fleuve.
- Ce projet d'aménagement ne pourra **compenser** les dégâts occasionnés par les travaux de terrassement et de bétonnage puisqu'ils feront totalement disparaître faune et flore, y compris le sol qui sera complètement remodelé jusque dans sa composition intrinsèque.

Comme nous l'a montré l'épisode du COVID 19, la survie de nos sociétés humaines est conditionnée par une Nature en bonne santé.

Le concept de « Naturalité »<sup>1</sup> est donc un paramètre à intégrer dans nos choix d'aménagement du territoire.

L'Union Internationale de la Conservation de la Nature (comité Français) travaille depuis 2011 sur la cartographie du gradient de « Naturalité » de la France.

Depuis 2021, les résultats sont disponibles en ligne ; cet outil est une aide à la décision de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2020-2030, à destination des Collectifs territoriaux, et déclinable aux échelles nationales, régionale et départementale.



*Extrait de la cartographie de la « Naturalité » (CartNat) issu du groupe de travail Wilderness de l'Union Internationale de la Conservation de la Nature (UICN comité France)*  
– source : [https://uicn.fr/CartNat/CartNat\\_Donnees/](https://uicn.fr/CartNat/CartNat_Donnees/)

<sup>1</sup> La Naturalité : notion reflétant le degré d'influence d'un milieu par l'homme, et donc son caractère plus ou moins « sauvage ». Elle comporte deux volets : la « naturalité biologique », définie par ses caractéristiques observables, qui la rapprochent plus ou moins d'un état « naturel », et la « naturalité anthropique », liée au niveau d'intervention humaine, actuelle ou passée. Trois critères complémentaires permettent de qualifier la naturalité d'un écosystème de forte à faible : son intégrité biophysique (position sur un gradient d'origine à artificiel), sa spontanéité (absence d'influence humaine actuelle, indépendamment de son histoire) et sa continuité spatio-temporelle (taille, connectivité et ancienneté) - <https://uicn.fr/aires-protégees/wilderness/>

Les résultats de ce travail, sur notre secteur, nous confirment l'ensemble des éléments exposés précédemment et illustrent des niveaux de naturalité très faibles (rouge) pour tous les secteurs fortement aménagés avec des secteurs très impactés (rouge très foncé) pour les sites industriels (Pipa, CNPE Bugey, carrière, ...).

Il nous paraît donc évident que nous devons avant de lancer un nouveau projet d'aménagement étudier l'optimisation de l'existant. En effet, tout nouveau projet est une dette de matière première et d'énergie et contribue donc à compromettre l'avenir de nos enfants.

Concernant la nécessité de décarboner notre énergie, le constat scientifique est sévère. Nous avons d'ores et déjà dépassé les 1,5°C de réchauffement climatique nous allons également passer très certainement les 2°C.

Les énergies fossiles sont la colonne vertébrale de notre croissance économique. En 2021 les combustibles fossiles ont fourni 82,3% de l'énergie mondiale.

L'électrification de l'ensemble de nos systèmes de transport et de production de biens et services ne sera pas possible à l'échelle de quelques dizaines d'années compte-tenu de l'ampleur de la tâche et des plannings annoncés sur le déploiement des Energies Renouvelables et des programmes d'économie d'énergie (Le *budget 2024* de Ma PrimeRénov' passe de 4 à 3 milliards d'euros).

On notera également que l'électrification nécessite des investissements colossaux. Par exemple, l'électrification d'un haut fourneau absorbe la production d'une tranche nucléaire ( « La décarbonation des entreprises en France » Février 2021 - Rapport à Monsieur le Vice-président du Conseil général de l'économie) : « ...La réduction du minerai de fer par électrolyse (Electrowinning, ou alkalische Eisenelektrolyse) consomme entre 2,6 MWh et 2,5 MWh/t acier brut, soit environ 15 GWh/jour pour produire 6000 tonnes d'acier par jour, soit environ une centrale nucléaire pour un haut fourneau moyen. ... ».

Nous devons donc nous tourner, rapidement, vers la mise en place de programmes de sobriété énergétique efficaces, au lieu de nous enfermer dans une course aux moyens de production électrique quel que soit le prix à payer pour notre environnement.

Pour soutenir notre modèle économique énergivore nous prélevons dans les stocks terrestres, nous renouvelons chaque année notre endettement auprès de la nature et nous espérons, au travers d'une pensée magique, que l'épuisement n'arrivera jamais. Nous retardons l'échéance mais l'issue se confirme.

*« ...Pour nous, la civilisation dominante, la civilisation industrielle, est condamnée à disparaître en un temps relativement court, dans peut-être dix, vingt ou trente ans... une ou deux générations, dans cet ordre de grandeur ; parce que les problèmes que pose actuellement cette civilisation sont des problèmes effectivement insolubles. ...»*

Extrait du discours d'Alexandre Grothendieck lors de la conférence donnée à l'amphithéâtre du CERN, à Genève, le 27 janvier 1972.

## Conclusion

Pour nous le projet Rhônergia est caractéristique d'une fuite en avant.

Nous avons depuis les années 70, des alertes récurrentes sur l'impasse technologique dans laquelle l'humanité s'engouffre toujours plus loin.

Si la science et la technologie nous ont permis dans un premier temps d'améliorer la condition humaine tout en conservant l'habitabilité de la planète, notre goût pour le toujours plus et le « technosolutionnisme » devient mortifère.

L'approche énergie versus biodiversité n'est pas viable.

Il faut apprendre à composer avec la sobriété et organiser notre société autour de la raréfaction des matières premières et de l'énergie.

La sobriété n'est pas incompatible avec le bien être mais nous impose de choisir notre route vers un nouveau mode de société plus égalitaire et plus coopérative.

En conséquence, les citoyens doivent plus que jamais être formés sur tous les grands enjeux techniques et scientifiques qui nous attendent.

La concertation publique Rhônergia nous a montré au travers des différentes contributions que le niveau technique, scientifique, intellectuelle des citoyens étaient d'un très bon niveau.

Les citoyens ont toute la légitimité pour décider du type de société qui va dessiner leur futur et l'habitabilité de leur territoire.